

PLAINE DE JEUX DE JURBISE – ANNEE 2021

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR A DESTINATION DES USAGERS

La plaine de jeux ouvrira ses portes du lundi 05/07/2021 au vendredi 13/08/2021 (fermeture le 21/07/2021) au sein de l'école communale d'Erbisoeul sise 4, servitude de la drève, 7050 Erbisoel.

1. HORAIRE

La plaine de jeux est ouverte du lundi au vendredi selon l'organisation suivante :

- De 7h00 à 9h00 : Garderie
- De 9h00 à 16h00 : activités – animations
- De 16h00 à 18h00 : Garderie

2. GROUPES

Les enfants entre 3 et 12 ans pourront être accueillis en bulle(s) sanitaire(s).

Cette (ces) bulle(s) sera(seront) divisée(s) en 4 sous-groupes en tenant compte de l'âge de chacun afin de respecter une certaine homogénéité.

3. COLLATION ET REPAS

Exceptionnellement cette année encore, les enfants devront avoir avec eux leur pique-nique et leurs collations. De l'eau sera servie gracieusement et à volonté.

4. MODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement par téléphone au 0473/209 029 uniquement entre le 14/06/2021 et le 18/06/2021.

5. TARIF DE LA PLAINE

Le tarif est un forfait de 40€ par semaine et par enfant à l'exception de la semaine du 19 au 23 juillet où le tarif est de 32€ car le site de la plaine de jeux sera fermé le 21/07/2021.

6. MODE DE PAIEMENT

Le paiement est anticipatif et est demandé pour le 28/06/2021 au plus tard et versé sur le compte bancaire du C.P.A.S. de Jurbise (BE11 0910 0096 2248) faute de quoi, l'inscription de (des) enfant(s) se verra (verront) annulée(s).

Remarque : En cas de difficultés de paiement, nous vous invitons à prendre contact avec le service social du C.P.A.S. de Jurbise au 065/324150.

7. ASSURANCE

Les enfants qui participent à la plaine de jeux sont couverts par une assurance souscrite par le C.P.A.S. de Jurbise.

8. MALADIE-ACCIDENT

Les parents doivent rester joignables en tout temps afin d'être prévenus en cas d'apparition de symptômes liés à la COVID-19. Ils devront venir chercher leur enfant au plus vite, en attendant, il sera mis à l'écart dans une autre pièce ventilée et sous la surveillance d'une seule personne.

Pour toute autre maladie/accident, les parents seront de toute façon prévenus et, au besoin, un appel sera fait au médecin de la plaine et/ou à un service d'ambulance.

En cas de prise journalière de médicaments par l'enfant, il est souhaitable que les parents fournissent la prescription et la posologie du médecin.

Il est à noter que le paracétamol est le seul médicament qui peut être administré sans prescription médicale.

9. SORTIE – AUTORISATION

Les enfants ne peuvent quitter le site sans autorisation écrite des parents ou sans leur présence.

Les parents sont tenus de signaler toute modification pour la reprise de leurs enfants en fin de journée (ex. mamy, papy, marraine... qui viendrait chercher l'enfant à la place des parents).

Les parents ou tuteurs légaux sont tenus de nous informer si une personne n'est pas autorisée à par décision de justice à reprendre un ou des enfant(s).

10. REGLES DE SAVOIR-VIVRE

- Les enfants arrivent au plus tard à l'heure de démarrage des activités afin de ne pas perturber le groupe ;
- L'enfant qui arrive en retard doit obligatoirement signaler son arrivée aux responsables de la plaine de jeux pour des raisons de sécurité ;
- L'enfant respecte les consignes données par l'animateur ou la surveillante à tout endroit où la responsabilité de la plaine est engagée (notamment en matière de mesures de protection et d'hygiène liées à la COVID-19) ;
- L'enfant ne quitte pas son groupe sans l'autorisation de l'animateur ;
- L'enfant évite tout type de provocation envers les autres enfants ou membres du personnel (comportement violent, discrimination, ...)

- L'enfant respecte les règles de politesse envers ses condisciples et animateurs ;
- L'enfant respecte la propreté de l'établissement et le matériel ;
- L'enfant reste assis pendant le repas et met papiers, boîtes et déchets divers à la poubelle ;
- Veiller à ce que l'enfant n'oublie pas ses vêtements et sacs en fin de journée ;
- L'utilisation du GSM est interdite durant les activités ;
- Il est recommandé de ne pas venir à la plaine de jeux avec des objets de valeurs tels que les bijoux, consoles de jeux, MP3, tablette, GSM, ...etc. : la responsabilité de la plaine de jeux n'est pas engagée en cas de vol ou de perte de ces objets ;
- Pour des raisons de sécurité et de prévention, un exercice incendie pourrait être prévu au cours des six semaines de plaine de jeux.

11. CONTACTS

En cas de problème ou pour obtenir tout renseignement pendant la durée de la plaine, il vous sera possible de joindre les responsables, Monsieur Thomas HANNECART ou Madame Aurore MAINIL en téléphonant à l'établissement scolaire d'Erbisoeul au 065/22.62.77 ou au 0473/209.029.

12. ACTIVITES

Les activités de la plaine de jeux peuvent être réalisées sur le site de l'école, du parc communal, dans les rues du village, les bâtiments du CPAS de Jurbise, les bois et espaces naturels et seules les sorties extérieures payantes seront confirmées par une autorisation préalable des parents.

Ateliers sportifs, créatifs, jeux... et bonne humeur attendront, cette année encore, les enfants afin de leur donner des vacances agréables. Si toutefois, lors d'une activité extérieure, votre enfant n'y participe pas, des animations au sein de l'établissement de la plaine seront organisées par les animateurs restant sur place.

Signature des parents,

Nom et prénom de l'enfant :

1. -----
2. -----
3. -----
4. -----

Pour le C.P.A.S.,

Le Directeur Général

D.LEURIDENT



Le Président,

V. CHANOINE